formulaire pour les propositions

Chaque amendement doit être spécifiquement assigné à une revendication précise (page, chapitre, section). Et l’amendement doit poursuivre un but clair (supprimer, compléter, nouvelle formulation) ainsi qu’être accompagné d’une courte justification. Les amendements ne remplissant pas ces critères ne seront pas traités.

Plusieurs amendements peuvent être déposés avec un même formulaire

**A-x :** section, Parti cantonal, organe…

**Amendement aux revendications :** par exemple au chapitre « Stop à la violence envers les femmes en situation de handicap ! », section 1, page 4

**Demande :**  par exemple supprimer, reformuler, compléter

🡪 Uniquement sous forme de proposition de texte concrète

🡪 Les suggestions ne seront pas acceptées (Révision dans le sens de...)

**Exposé des motifs :** raisons de la demande

**Recommandation de la présidence du PS Suisse**: